

### CHILD SOLDIERS

#### *The Role of Children in Armed Conflicts*<sup>1</sup>

La participation des enfants aux hostilités est un phénomène de plus en plus fréquent qui semble lié à l'apparition de nouveaux types de conflits, opposant des armées régulières à la guérilla. Malgré la préoccupation croissante de la communauté internationale pour les enfants soldats, rares sont les études qui tiennent compte de la totalité des éléments de ce problème et qui avancent des solutions concrètes capables d'y remédier.

Le présent ouvrage propose, par l'examen de différents conflits représentatifs, une analyse exhaustive de la question. En témoigne l'étude minutieuse de chacun des facteurs à l'origine de ce phénomène. Ainsi, les auteurs de ce livre commencent par donner une définition de l'enfant, en se basant sur la pratique relative à l'âge de la majorité «politique», «militaire» etc... de plus de cent quatre-vingt cinq Etats. Il en ressort que le seuil des dix-huit ans représente le passage vers l'âge adulte. La recherche des raisons de la participation des enfants aux hostilités démontre que leur recrutement parmi les groupes armés est influencé par de nombreux facteurs aussi «lointains» que les causes économiques, sociales et politiques du conflit, ou la pression de l'entourage immédiat, la peur, les menaces, le désir de sécurité ou de vengeance. Les auteurs suggèrent alors une série de mesures concrètes pour mettre un terme à l'enrôlement des enfants.

La prévention du recrutement des enfants dans des forces armées conduit les auteurs à recenser l'ensemble des normes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire visant à protéger les enfants en période de conflits armés. Ils constatent que quel que soit l'instrument pertinent, (Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989, Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels de 1977), la protection qu'ils octroient aux jeunes n'est qu'indirecte, passant par l'intermédiaire des Etats et de leurs lois nationales. Même si la participation des enfants aux hostilités est interdite au-dessous de quinze ans (art. 77 §2 du Protocole I et art. 4 § 3, alinéa c)

---

<sup>1</sup> Guy Goodwin-Gill et Ilene Cohn, *Child Soldiers, The Role of Children in Armed Conflicts*, A Study on Behalf of the Henry Dunant Institute, Clarendon Press-Oxford, 1994, 228 pages.

du Protocole II), l'application effective de ces dispositions est soumise à de nombreuses conditions telles que, par exemple, la ratification de ces traités par les Etats, ou l'acceptation et la capacité d'entités non-étatiques de les mettre en œuvre.

Les auteurs ont aussi le mérite de s'intéresser à une question rarement traitée, à savoir les troubles psychiques et physiques chez l'enfant qu'entraînent une participation aux hostilités ou un séjour en détention. Le fait de mieux connaître les traumatismes dont souffrent les enfants confrontés à la guerre permet aux organisations non gouvernementales locales, auxquelles incombe la responsabilité principale de la réhabilitation des enfants, de mettre sur pied des programmes facilitant leur réintégration dans la société civile.

Quant à la protection des enfants soldats «sur le terrain», les auteurs mettent l'accent sur le rôle fondamental du CICR (présent dans la plupart des conflits où des enfants sont impliqués), notamment en ce qui concerne les visites d'enfants détenus. Ils soulignent également l'action complémentaire que doivent avoir les organisations non gouvernementales locales et les agences humanitaires.

Partant du constat que les principaux instruments internationaux des droits de l'homme énoncent la protection des enfants de moins de dix-huit ans, l'interdiction absolue de la participation de ces mêmes enfants aux hostilités est, du point de vue des auteurs, un objectif fondamental à atteindre dans les prochaines années. Pour cela, une mobilisation de l'ensemble de la communauté internationale (organisations non gouvernementales, Nations Unies et autres organisations internationales, Etats) est nécessaire.

La meilleure façon d'élever l'âge de la participation aux hostilités consisterait en l'adoption d'une déclaration contenant des normes humanitaires minimales interdisant de manière absolue toute participation en deçà de dix-huit ans, et clarifiant la responsabilité des adultes responsables du recrutement d'enfants. Parallèlement, le recrutement des enfants dans des groupes armés pourrait faire l'objet de discussions devant les différents organismes de mise en œuvre des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

L'intérêt de cette étude réside non seulement dans l'analyse complète et approfondie des causes et conséquences de la participation des enfants aux hostilités, mais aussi dans la proposition de solutions concrètes capables de mettre un frein à ces pratiques.

Notons également l'immense travail de recherche en annexe de ce livre qui recense, de manière exhaustive, la participation des Etats à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels, aux principaux traités régionaux et internationaux des droits de l'homme, de même que le recensement de l'âge de la majorité politique et militaire dans cent quatre-vingt neuf Etats. Cette dernière recherche relative à la pratique interne des Etats sert de fondement à la promotion de l'élévation de l'âge de la participation des enfants aux hostilités sur le plan international.

Le livre de Guy Goodwin-Gill et Ilene Cohn, étayé par une abondante bibliographie, est sans aucun doute un document de référence de première importance dans le domaine de l'analyse du phénomène des enfants soldats. Puisse-t-il, selon le vœu des auteurs, constituer un pas supplémentaire vers l'arrêt de la participation des enfants aux hostilités.

*Lydie Ventre*

---

«GUERRE ET HUMANITÉ»  
UN SIÈCLE DE PHOTOGRAPHIE

*Les archives du CICR*

C'est un livre poignant consacré à la place de l'image dans l'action humanitaire que Skira vient d'éditionner remarquablement. Nicolas Bouvier, en écrivain-iconographe sensible à l'enjeu éthique des images, Michèle Mercier, en narratrice engagée, et François Bugnion en préfacier inspiré, assistés par Isabelle Engammare pour la recherche iconographique se sont engagés loin dans ces «greniers du chagrin», comme Nicolas Bouvier appelle les archives photographiques du Comité international de la Croix-Rouge, l'une des principales sources photographiques de l'ouvrage.\*

Rien de publié jusqu'ici ne rend sensible comme ce «beau» livre, la relation entre la souffrance engendrée par la guerre et le «regard du geste» que peut capter la photographie, dans la relation privilégiée et parfois ambiguë qu'elle entretient avec la guerre. Si «beau» livre doit être mis ici entre guillemets, c'est qu'il faut comprendre cette beauté dans le sens de la citation de la philosophe Simone Weil que François Bugnion a choisie de mettre en exergue de son étude introductive au livre, sur les rapports entre l'histoire de la photographie et l'action humanitaire: «L'éclat de la beauté est répandu sur le malheur par la lumière de l'esprit de justice et d'amour, qui seul permet à la pensée humaine de regarder et de

---

\* Nicolas Bouvier, Michèle Mercier, François Bugnion. «Guerre et humanité». *Un siècle de photographie. Les archives du Comité international de la Croix-Rouge*, ed. Skira. Genève, 1995